

**Poliquin, Renée (BAPE)**

6211-09-000

**De:** Karine Thériault [mrchg.ktheriault@globetrotter.net]  
**Envoyé:** 23 septembre 2008 09:49  
**À:** Poliquin, Renée (BAPE)  
**Objet:** document

Bonjour,

Pour faire suite à votre demande, vous trouverez, ci-jointe, copie du Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie.

J'aimerais profiter de l'occasion pour revenir sur une question qui m'a été posée par les membres de la Commission lors des audiences tenues à Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (projet éolien Gros-Morne). N'ayant pas en main la documentation nécessaire à ce moment, je n'ai pas pu apporter ces précisions:

En ce qui a trait au site de villégiature (la question faisait référence au lac au Diable), la MRC dans son schéma d'aménagement actuellement en vigueur, reconnaît certains sites de villégiature (dont le lac au Diable) comme étant des territoires récréatifs à protéger et ils sont regroupés dans l'affectation récréative (grandes affectations du territoire prévues au schéma) étant donné leur potentiel et leur utilisation.

Pour ces territoires, la MRC poursuit des objectifs dont celui de protéger l'encadrement visuel des lacs afin de procurer des sites de villégiature de qualité. Le document complémentaire (document d'accompagnement du schéma qui traduit les normes que devront tenir compte les municipalités locales), prévoit pour ces territoires l'application de la Politique de protection des rives et du littoral ainsi que les modalités prévues au RNI (règlement sur les normes d'intervention du MRNFP) pour ce qui est du prélèvement de la matière ligneuse.

Puisque le schéma n'est pas opposable à un tiers (ex : projet situé à l'intérieur des limites municipales), il faudrait voir comment l'objectif de protection des sites de villégiature inscrit au schéma a été traduit dans la réglementation municipale et si des normes précises ont été prévues en plus de celles indiquées au Document complémentaire.

Voilà pour les précisions.

Recevez mes salutations

Karine Thériault, aménagiste  
MRC de La Haute-Gaspésie  
464, Boul.Ste-Anne Ouest  
Ste-Anne-des-Monts, Qc G4V 1T5

2008-09-23

Tél.: 418.763.7791 poste 30  
Télec.: 418.763.7737  
[mrchg.ktheriault@globetrotter.net](mailto:mrchg.ktheriault@globetrotter.net)

*"La Haute-Gaspésie, une destination monts et merveilles"*